

Les 16, 17 et 18 mars

Relations internationales du Québec, un bilan après 40 ans

Claude Gauvreau

En 1965, Paul Gérin-Lajoie, alors ministre de l'Éducation et vice-premier ministre dans le gouvernement Lesage, annonce que le Québec a l'intention de jouer désormais un rôle actif sur la scène internationale et n'entend pas demander de permission à Ottawa pour conclure des ententes ou signer des traités dans les domaines qui relèvent de sa compétence. C'était le coup d'envoi de ce que l'on appelle la doctrine Gérin-Lajoie, fondement juridique des relations internationales québécoises.

Pour souligner le 40^e anniversaire de cette doctrine, la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec organise un grand colloque qui réunira, du 16 au 18 mars prochain, des chercheurs, des acteurs et des personnalités politiques du Québec et de l'étranger. «Cet événement vise à dresser un bilan du chemin parcouru par le Québec sur la scène politique internationale depuis 1965 et à dégager des pistes de réflexion pour l'avenir de ces relations», expliquent le professeur Robert Comeau du Département d'histoire, titulaire de la Chaire, et son adjoint Stéphane Paquin, professeur associé au même département.

Les relations du Québec avec les États-Unis et la France, passées et à venir, feront partie des thèmes débattus. Une table ronde réunira également quatre anciens ministres des Relations internationales du Québec : Gil Rémillard et John Ciaccia du Parti libéral, Sylvain Simard et Louise Beaudoin du Parti québécois.

Ottawa s'oppose

Depuis la définition de la doctrine Gérin-Lajoie, tous les gouvernements du Québec ont réclamé que les pouvoirs constitutionnels de la province, notamment en matière d'éducation, de culture et de santé, devaient avoir un prolongement international. Toutefois, Ottawa n'a jamais reconnu la validité de la doctrine prétextant qu'il lui revenait d'apposer sa signature sur tout traité international, au nom du Québec ou des autres provinces, observent MM. Comeau et Paquin.

Après le référendum de 1995 au Québec, le conflit avec Ottawa a monté d'un cran et le gouvernement fédéral a lancé une offensive pour limiter la place du Québec sur la scène internationale, poursuit M. Paquin.



Photo : Michel Giroux

Robert Comeau, titulaire de la Chaire Hector-Fabre d'histoire du Québec, et Stéphane Paquin, professeur associé au Département d'histoire et chercheur à la Chaire, au studio-théâtre Alfred-Laliberté où se tiendront les conférences.

«Par exemple, on a saboté des missions économiques du Québec à l'étranger en empêchant des rencontres avec de hauts dignitaires d'autres pays. Mais les tensions ont atteint leur point culminant lors du Sommet des Amériques, tenu à Québec en 2001, alors que le fédéral a exclu la présence de représentants du Gouvernement du Québec. Celui-ci a immédiatement réagi et a fait adopter à l'unanimité la Loi 52, encore en vigueur aujourd'hui, stipulant que tout traité international affectant les champs de compétence du Québec doit être ratifié par l'Assemblée nationale du Québec. Voilà ce qui explique, probablement, pourquoi le gouvernement Martin acceptait pour la première fois, en janvier 2004, le principe de négociation concernant le rôle des provinces en matière de relations internationales.»

Le modèle québécois

Au cours des dernières décennies, le Québec et d'autres entités politiques fédérées ont développé une diplomatie parallèle à celle des pays souverains (paradiplomatie), mouvement qui s'est accentué dans le contexte de la mondialisation et du développement d'accords économiques de libre-échange, rappelle Stéphane Paquin. «Plusieurs entités fédérées, telles la Catalogne et la Flandre, ont beaucoup

copié ce que l'on appelle le modèle québécois et plusieurs de leurs fonctionnaires ont même suivi des stages de formation au ministère québécois des Relations internationales (MRI). Récemment, des gouverneurs d'États américains ont également manifesté leur intérêt pour l'exemple québécois.»

Toutefois, enchaîne M. Comeau, si certaines de ces entités ont accompli des progrès à l'étranger, le Québec a subi pour sa part un recul au cours des dernières années. «L'automne dernier, la Flandre a ouvert son centième bureau de représentation à l'étranger tandis que le Québec en compte 28 et la Catalogne une cinquantaine», ajoute M. Paquin.

Le fait que le Québec ait été longtemps perçu comme un modèle à l'étranger était considéré comme une anomalie par Ottawa. Mais avec le temps, c'est la position canadienne qui apparaît aujourd'hui déraisonnable, souligne M. Paquin. «Les expériences étrangères démontrent qu'il est possible d'intégrer les provinces dans un système diplomatique à piliers multiples comme c'est le cas en Belgique, en Espagne et en Allemagne. Pourquoi le Québec ne pourrait-il pas avoir voix au chapitre à l'UNESCO et à l'Organisation mondiale de la santé quand on sait que la diversité culturelle et le développe-

ment de ses systèmes d'éducation et de santé constituent pour lui des priorités et relèvent de ses domaines de juridiction.»

Une coquille vide

Avec un budget de 100 M \$ (0,002 % du budget de la province), le ministère québécois des Relations internationales est incapable actuellement de remplir adéquatement sa mission, expliquent les deux organisateurs du colloque. «Il est devenu une coquille vide, une sorte de grande agence de voyages. En principe, le MRI dirige et coordonne tous les dossiers de relations internationales, mais son action est marginalisée au profit d'un système où chaque ministère sectoriel se charge de défendre les intérêts internationaux du Québec. Ainsi, les décisions importantes concernant le commerce international et la libéralisation des échanges sont prises par le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche qui, d'ailleurs, avait des représentants au dernier Forum économique mondial de Davos, contrairement au MRI», constatent les deux professeurs.

La présence des provinces canadiennes dans l'arène internationale est indispensable ne serait-ce que pour stimuler les échanges commerciaux, accroître les exportations et attirer

les investisseurs étrangers. Par conséquent, le gouvernement canadien devrait chercher à créer de nouveaux modes de collaboration en accordant aux provinces, lorsque leurs champs de compétence sont affectés, le droit de contracter des ententes internationales et d'avoir des représentants au sein d'institutions multilatérales, affirme M. Paquin. En outre, «elles devraient être consultées et avoir un droit de veto sur tout traité que s'apprête à signer le gouvernement canadien ayant un impact dans leurs domaines de juridiction. Et dans ce système, le Québec, qui n'est pas une province comme les autres, devrait avoir un statut particulier», conclut le chercheur.

Signalons que l'entrée au colloque est gratuite et que les séances des 17 et 18 mars se tiendront au Studio-théâtre Alfred-Laliberté (pavillon Judith-Jasmin, local J-M400). On peut avoir accès au programme complet sur Internet ●

SUR INTERNET

www.unites.uqam.ca/chf/relations-internationales